
DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 04 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 04 juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Aurore WALEMME, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN BERNARD, Guillaume PIERART, Thierry LEMOINE, Ludovic COMEAU, Typhaine MAILLARD

Absents excusés :

Monsieur Franck HUGOT a donné procuration à Madame Sandra BROGNET

Monsieur Valéry ANSELOT a donné procuration à Monsieur Frédéric DARCHU

Monsieur Guillaume PIERART a donné procuration à Monsieur Ludovic COMEAU

Madame Peggy QUINZIN BERNARD

Date de convocation : 28 mai 2024

Date d'affichage : 28 mai 2024

Nombre de Conseillers présents : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 14

Secrétaire de séance : Madame Aurore WALEMME

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

RPI DE LEZ-FONTAINE, WATTIGNIES LA VICTOIRE, DIMONT ET DIMECHAUX

Suite au courrier reçu le 18 avril 2024 du RPI de Lez-Fontaine, Wattignies-la-Victoire, Dimont et Dimechaux demandant une subvention exceptionnelle afin de financer le bus pour la classe de mer qui se déroulera à Stella Maris. Après vérification auprès de la commune de Dimont, deux enfants de la commune sont concernés par ce voyage.

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de verser la même somme allouée aux enfants de l'école soit 62 euros par enfant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à main levée et à l'unanimité refusent cette proposition.

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Sandra BROGNET, Maire